

QUIMPER COMMUNAUTÉ : LE TRI SÉLECTIF

WWW.QUIMPER-COMMUNAUTE.FR

VISITE ET MODE D'EMPLOI D'UNE DÉCHÈTERIE ! TRIER C'EST VALORISER !

VISITE DÉCOUVERTE D'UNE DÉCHÈTERIE



NON
VENANT
INCINÉRABLE



TEXTILES



ÉLECTROMÉNAGER



MÉTAUX



RÉFRIGÉRATEURS



QUIMPER  COMMUNAUTÉ



LES TRIPOINTS

VERRE
Stocké à Ergué-Gabéric puis recyclé à Saint-Gobain dans le nord de la France

PLASTIQUES / MÉTAUX
(canettes, boîtes, aérosols...)
Redirigés vers le centre de tri

PAPIERS / CARTONS
BRIQUES ALIMENTAIRES
Redirigés vers le centre de tri

LES BENNES

CARTONS
Le carton est collecté par PAPREC à Ergué-Gabéric puis recyclé en carton à l'usine de la Chapelle d'Arblay.

ENCOMBRANTS
Enfouis en classe II.
À l'avenir il ne restera que la laine de verre, les carreaux de plâtre et volumineux hors mobilier (ex. porte...).

BOIS Une partie est brûlée et valorisée en énergie, l'autre est transformée en panneaux de particules.

INCINÉRABLES
Déchets partiellement valorisés en chaleur ou électricité à l'Usine de Valorisation Énergétique de Briec.

PLÂTRE Repris par l'entreprise Le Pape. Valorisé en plaques de plâtre à Pluguffan

GRAVATS Résidus de chantier de classe I (non dangereux). Stockés à Kerhoaler à Pluguffan.

MOBILIERS Recyclé ou valorisé.
Mis en service prochainement!

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tous les déchets végétaux de Quimper Communauté sont stockés au centre de Quimper-Est. Ils sont broyés une fois par semaine, une partie est distribuée dans un site de compostage, une autre partie aide au traitement des algues vertes. Valorisés pour un retour au sol.

COLLECTE DES HUILES USAGÉES

Déchets valorisés en matière ou en énergie.



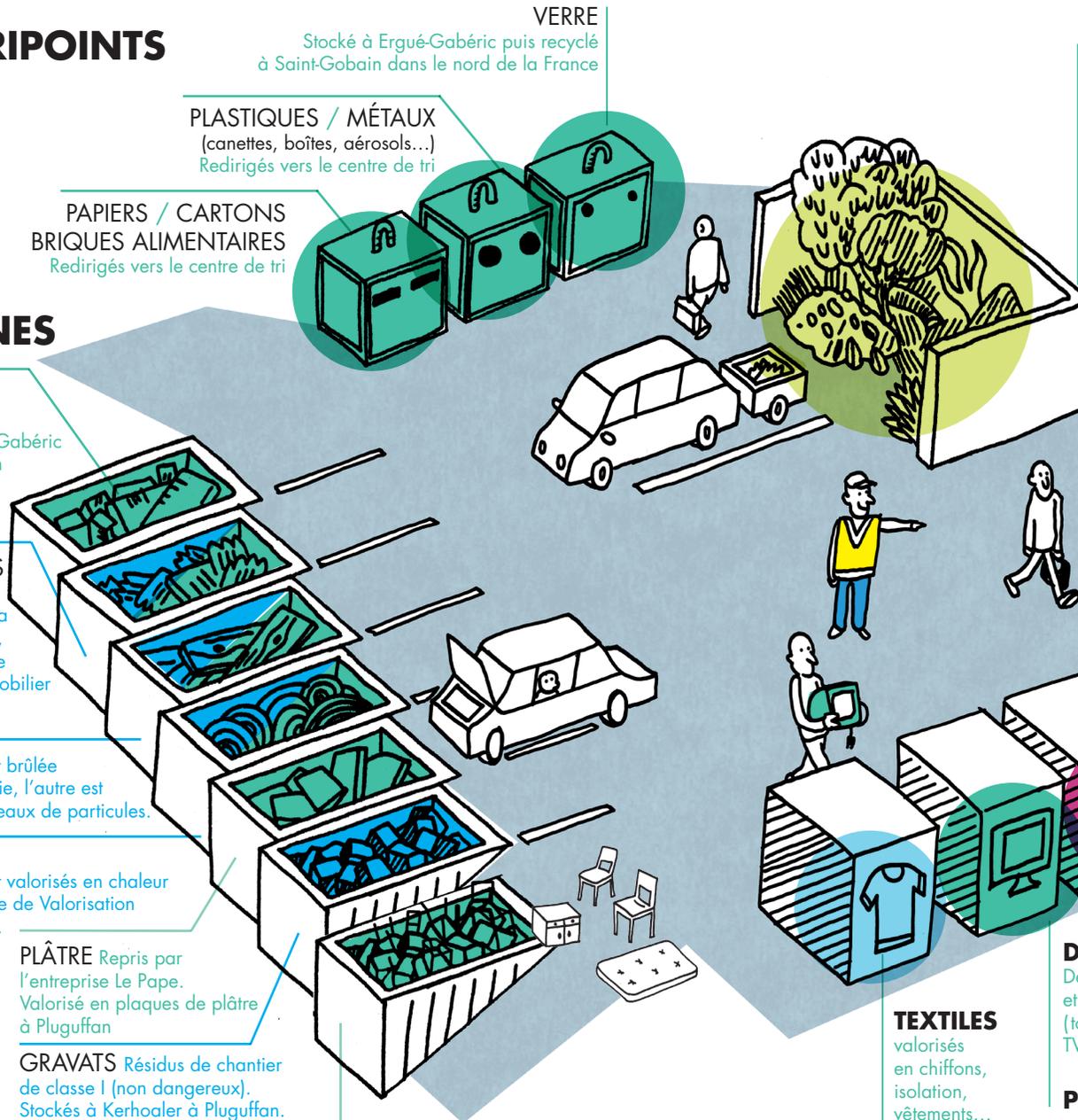
LES CONTENEURS

DDS
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...), collectés et traités par Chimirec. (ex. huile végétale valorisée en diester).

DEEE
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques traités en France (tous les déchets électroménagers, TV, ordinateur, ampoules, néons...)

PILES ET ACCUMULATEURS

TEXTILES
valorisés en chiffons, isolation, vêtements...



La déchèterie

est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (toxique).

Elle permet de lutter contre les dépôts sauvages en proposant une solution pour les déchets qui en sont souvent la cause (encombrants, gravats...). Certains déchets sont réutilisés ou recyclés grâce au tri réalisé par les utilisateurs. Les déchets toxiques (piles, huiles...) ne sont pas mélangés avec les autres ordures.

Des règles d'usages et de sécurité sont à respecter !

Les véhicules doivent être garés au plus près des bennes en marche arrière. Le moteur doit être éteint. Les enfants doivent rester dans le véhicule. Il est interdit de descendre dans les bennes pour y récupérer des éléments. Les agents de la déchèterie accueillent et renseignent les usagers, prennent en charge les déchets spéciaux.

DÉCHÈTERIE DE QUIMPER EST

Z.A. du Guelen / rue du Tro Breiz

ÉTÉ du lundi au samedi 9h-12h et 14h-19h

HIVER du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h

DÉCHÈTERIE DE QUIMPER NORD

route de Plogonnec

ÉTÉ lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h30 mardi et jeudi 14h-18h30

HIVER lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h mardi et jeudi 14h-18h

DÉCHÈTERIE DE GUENGAT

Lieu-dit Kerdrein

ÉTÉ du lundi au vendredi 14h-18h

samedi 9h-12h et 14h-18h

HIVER du lundi au vendredi 14h-18h

samedi 9h-12h et 14h-18h

DÉCHÈTERIE DE PLUGUFFAN

Kerbenhir sortie Ty Lipig

ÉTÉ lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h30

mardi et jeudi 14h-18h30 / dimanche 9h-12h

HIVER lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h / mardi et jeudi 14h-18h

DÉCHÈTERIE D'ERGUÉ-GABÉRIC

Z.A. de Quillihuc / rue Gustave Eiffel

ÉTÉ lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h30 mardi et jeudi 14h-18h30

HIVER lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h mardi et jeudi 14h-18h

SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

INERTES Kerhoaler / Pluguffan

Dépôt des déchets d'amiante lié, le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h30.

Limité à 500 kg avec un justificatif de domicile.